

VOS CONTACTS

Par Internet

Pour gérer votre contrat et retrouver vos factures sur votre espace Client 24h/24 et 7j/7 : espaceclient.edf.com

Identifiant Internet : OTR2VARYTL

Par téléphone

- Ma facture, mon contrat, mon déménagement et pour toute réclamation au **09 69 39 33 06⁽¹⁾** (appel non surtaxé)
- Mon Compte sur Serveur Vocal 24h/24 au **0 800 123 333** (N° Vert) pour payer votre facture par CB et transmettre votre relevé de compteur

N° client : **5 018 480 213**

- Mes Travaux de chauffage et d'isolation au **39 29⁽¹⁾** (0,05 € TTC/min hors surcoût éventuel selon opérateur)

⁽¹⁾ du lundi au samedi de 8h à 21h

Dépannage Electricité : **09 726 750 34** (appel non surtaxé)

Dépannage Gaz : **0 800 47 33 33** (N° Vert)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS

TSA 20012

41975 BLOIS CEDEX 9

Lieu de consommation

9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Titulaire du contrat

GLASER SARAH

Votre contrat

N° de client : **5 018 480 213**

N° de compte : 4 08 7 017 874 983

(numéro à transmettre pour le règlement de vos factures)

Electricité

- Point de livraison (PDL) :

N° 24 108 248 900 114

Votre compte bancaire

Titulaire du compte :

MME GLASER SARAH

Référence du compte :

Nom de la banque : BNP PARIBAS

Compte à débiter :

*****00000123968**

Référence Unique de Mandat :

++MM501848021339680



Document à conserver 5 ans

Page 1/2

Date d'édition : 31/08/2013



Mme GLASER SARAH
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Votre calendrier de paiement

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez choisi de régler vos dépenses d'énergie chaque mois par prélèvement automatique et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-après un échéancier pour la période du 31/08/2013 au 15/09/2014, qui recense les montants et les dates des prélèvements de vos mensualités, ainsi que les coordonnées du compte bancaire sur lequel ils seront effectués.

Les mensualités ont été calculées sur la base de vos consommations de la période antérieure et correspondent à une consommation annuelle prévisionnelle de 5784 kWh pour l'électricité.

Nous attirons votre attention sur le fait que vos consommations d'énergie peuvent varier selon le nombre d'appareils que vous utilisez et la manière dont vous les utilisez.

C'est pourquoi, **en cours de période**, un relevé intermédiaire de votre (vos) compteur(s) est réalisé. Si un écart notable avec votre consommation prévisionnelle apparaît, à la hausse ou à la baisse, nous vous adressons un « avenant à votre calendrier de paiement », avec l'indication des nouvelles mensualités restant à payer.

En fin de période, un relevé de votre (vos) compteur(s) est à nouveau effectué et nous vous adressons la facture de régularisation relative à vos consommations pour l'ensemble de la période, déduction faite des mensualités déjà versées.

- Si le solde est en votre faveur, nous vous remboursons le montant dû dans un délai de deux semaines sur votre compte bancaire.
- Si le solde est en notre faveur, un prélèvement complémentaire est effectué. Le montant et la date de ce prélèvement sont indiqués sur la facture de régularisation.

Le renouvellement annuel de votre échéancier est automatique, sauf demande contraire de votre part. Les montants de cet échéancier sont ajustés en fonction des consommations constatées l'année précédente et vous sont communiqués dans un nouveau courrier.

Cordialement,

Votre Conseiller EDF

N.B. : Ces montants ne tiennent pas compte des éventuels services souscrits. Ceux-ci apparaîtront le cas échéant sur votre facture de régularisation.



VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DE PAIEMENT

Ces mensualités correspondent à la fourniture d'Electricité

Dates de prélèvement	Montant T.T.C. en €
Le 14/10/2013	105,45 €
Le 12/11/2013	105,45 €
Le 12/12/2013	105,45 €
Le 13/01/2014	105,45 €
Le 11/02/2014	105,45 €
Le 14/03/2014	105,45 €
Le 11/04/2014	105,45 €
Le 12/05/2014	105,45 €
Le 11/06/2014	105,45 €
Le 15/07/2014	105,45 €
Le 11/08/2014	105,45 €
Prélèvement de régularisation vers le 11/09/2014	
Montant total T.T.C.	1 159,95 €

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, EDF (ICS : FR47EDF001007), en tant que créancier prévoit la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA d'ici février 2014. Les modalités de prélèvement restent inchangées, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute demande relative à votre mandat de prélèvement SEPA, ou aux nouvelles normes européennes de prélèvement, vous pourrez vous rendre sur le site institutionnel www.edf.fr rubrique "facture".